



Korhogo, le 17 FEV. 2025

N° 022.../MESRS/UPGC/DRH.

NOTE DE SERVICE

A L'ATTENTION DES DIRECTEURS D'UFR ET DE L'INSTITUT DE
GESTION AGROPASTORALE DE L'UNIVERSITE PELEFORO GON
COULIBALY DE KORHOGO

Je viens par la présente porter à votre connaissance que les demandes d'autorisation de sortie hors Côte d'Ivoire doivent être faites auprès de Madame la Présidente de l'Université.

Par ailleurs, les fiches de demande d'autorisation de sortie hors Côte d'Ivoire sont à retirer au Service de la Solde de la Direction des Ressources Humaines de l'UPGC.


Le Directeur
DESSANOGO Yanourga M.